

Modalités de dépôt de réclamations pour les écoles et instituts de formation du CHU de Limoges

Nos instituts et écoles sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de nos prestations de formation. Cette dernière s'appuie sur le référentiel national Qualité (QUALIOPI).

Dans ce cadre, les réclamations nous sont très utiles pour améliorer notre offre de formation et mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'amélioration de nos prestations.

A tout moment, vous pouvez soumettre votre réclamation en lien avec les prestations de formation délivrées par le CHU de Limoges:

√ En tant qu'étudiant, adresser un courrier circonstancié à la Coordination Générale des Soins du CHU de Limoges à l'adresse ci-dessous :

Coordonnateur général des écoles et instituts de formation paramédicale

2 avenue Martin Luther King

87042 LIMOGES

Votre réclamation sera traitée en lien avec les référents de l'école ou de l'institut de formation concerné.

√ En tant que formateur ou autre partie prenante, adresser un courrier circonstancié à la Direction des Relations Humaines du CHU de Limoges à l'adresse ci-dessous :

Direction des Relations Humaines

2 avenue Martin Luther King

87042 LIMOGES

Votre réclamation sera traitée en lien avec les responsables concernés soit du département formation continue, soit du CESU, soit de l'Ecole de Sage-femme.